

## Séance publique du 19 décembre 2005

### Délibération n° 2005-3087

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Modifications techniques découlant des études d'exécution du projet en cours - Autorisation de signer les avenants à certains marchés de travaux concernés par ces modifications**

service : Direction générale - Direction des grands projets

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 30 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'opération globale du palais des congrès à la Cité internationale consiste en la réalisation d'une salle de 3000 places et de surfaces annexes (commissions, administration, etc.), d'un volume d'exposition en prolongement du forum de l'actuel palais des congrès et d'un parc de stationnement de trois niveaux.

Les 18 mars et 26 avril 2002, le conseil de Communauté a approuvé le coût prévisionnel du projet et individualisé l'autorisation de programme correspondant à l'opération.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par le cabinet Renzo Piano.

Au cours des années 2003 et 2004, le conseil de Communauté et le Bureau ont autorisé le lancement des consultations et la signature des marchés pour la réalisation de l'infrastructure et de la superstructure de l'extension du palais des congrès à la Cité internationale.

A la suite des études d'exécution du projet réalisées par les différentes entreprises, il s'avère qu'un certain nombre de modifications techniques est nécessaire et entraîne des répercussions techniques et/ou financières sur certains marchés de travaux.

Cinq séries de modifications de projet ont déjà été acceptées par le conseil de Communauté :

- la première, en date du 12 juillet 2004, entraînant une diminution globale des travaux de 28 222,14 € TTC,
- la deuxième, en date du 20 septembre 2004 entraînant une augmentation globale des travaux de 244 690,22 € TTC,
- la troisième, en date du 15 novembre 2004 entraînant une diminution globale des travaux de 44 030,98 € TTC,
- la quatrième, en date du 14 mars 2005 entraînant une augmentation globale des travaux de 1 078 904,07 € TTC,
- la cinquième, en date du 11 juillet 2005 entraînant une augmentation globale des travaux de 662 585,94 € TTC.

L'objet de ce rapport est de présenter quarante-cinq nouvelles fiches modificatives au projet qui ont des impacts sur vingt-trois marchés de travaux avec des plus ou moins-values dont le bilan fait apparaître une augmentation du montant global des lots concernés de 1474 925,67 € TTC et d'autoriser la signature des avenants aux marchés de travaux dont les montants sont supérieurs à 3 M€, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales et à la délibération n° 2005-2606 du 18 avril 2005.

Compte tenu des économies faites lors de la consultation des entreprises, cette augmentation s'intègre dans l'enveloppe prévisionnelle initiale du coût global des travaux et n'entraîne pas d'augmentation d'autorisation de programme.

Ces modifications sont les suivantes :

- la création de locaux à la suite des travaux de la voie de desserte interne permettant la liaison entre la salle 3000 et le palais existant au niveau exposition,
- l'intégration de l'œuvre de l'artiste Morellet sur la façade de la salle 3000,
- l'installation des châssis fixes pour les ascenseurs du parking,
- le garde-corps des clins étanches,
- les travaux induits par les interfaces preneurs (hôtel, bureaux de la société d'aménagement et de construction de la ville de Lyon et GL Events, résidence hôtelière),
- les interfaces signalétiques (mesures conservatoires pour la pose de la signalétique statique et dynamique),
- la motorisation des porteuses de sonorisation (complément équipement spectacle),
- la redéfinition du monte-décor,
- les finitions du rez-de-chaussée, accès au parking P 2,
- les modifications des dessous de scène,
- le pont-levis d'accès au grill latéral,
- la création de sas acoustiques niveaux R + 4, R + 2 et rez-de-chaussée des foyers latéraux (obligation liée au permis de construire),
- l'habillage de la poutre extérieure niveau côté parc,
- la modification de la zone escalier 99 dans le palais des congrès existant,
- la modification des mains courantes droites des escaliers 51, 55, 59,
- la modification de l'implantation de la colonne sèche côté Rhône au rez-de-chaussée,
- la création de sanitaires pour les traducteurs et les personnes à mobilité réduite au niveau R + 4,
- l'amélioration de l'esthétique de la serrurerie des boîtiers électriques visibles sur scène,
- le complément d'installation de la double romaine pour l'occultation des foyer/scène et foyer/salle,
- la suppression de l'écran à la polichinelle,
- les ajouts de boîtiers d'éclairage scéniques et suppressions de boîtiers,
- l'incorporation de mousse de laine de verre dans les panneaux des faux plafonds, zone mezzanine (amélioration acoustique),
- la réalisation d'une issue de secours, zone hôtel et mezzanine (obligation permis de construire hôtel),
- le platelage du grill niveau 6,
- la centralisation des commandes de stores des châssis du niveau exposition,
- le disconnecteur et l'antibélier supplémentaires sur l'alimentation d'eau sprinkler (exigence Compagnie générale des eaux),
- l'amélioration de l'étanchéité de la coque,
- le changement de teinte des structures métalliques des clins ajourés,
- la modification des châssis R + 2 et R + 4,
- la motorisation de douze luminaires au-dessus des escaliers suspendus,
- les placards électriques des salles au niveau exposition (isolement pour propagation fumées),
- la création de faux plafond des escaliers Chambord des niveaux R + 2 et R + 4 côté parc et Rhône,
- l'ajout de plinthes bois dans les locaux avec sols souples,
- les réalisations de réservations pour huit bêtes de la passerelle côté douve,
- la réalisation de deux écrans de cantonnement dans le foyer d'exposition (règlement de désenfumage),
- la modification de l'agencement intérieur d'un local technique niveau exposition,
- la motorisation des escaliers escamotables,
- la modification et les suppléments relatifs aux fauteuils (augmentation du nombre de places et amélioration du confort des personnes à mobilité réduite),
- le dévoiement des gaines de rejet dans le local technique des bureaux amonts, niveau mezzanine,
- la rehausse de deux gaines de soufflage dans le palais des congrès existant,
- le doublage thermique dans les bureaux administratifs, niveau mezzanine,
- la modification de l'esthétique et de l'acoustique des rideaux de scène,
- la création de percements de voiles béton pour le compte de Lyon Parc Auto,
- la faïence sur toute la hauteur dans les locaux cuisine,
- le complément de présentations des travaux du gros œuvre dans la zone Sari/Spaïcil achetée en vente en l'état futur d'achèvement,
- le complément de prestations des travaux du gros œuvre sur chasse d'eau du bassin,
- le report de délai des travaux pour le raccordement de la voie de desserte interne.

Les lots impactés, dont les montants sont supérieurs à 3 M€ sont les suivants :

- lot n° 7 : réalisation du gros œuvre - marché n° 030 380 X

. groupement : Campenon Bernard-Lamy-GFC constructions,

. montant initial du marché, suite aux avenants n° 1, 2, 3, 4 et 5 : 28 175 726,31 € TTC,

. incidence financière : + 251 310, 41 € TTC,  
 . nouveau montant du marché : 28 427 036, 72 € TTC ;

- lot n° 8 : charpente métallique, ouvrages béton armé, gradins - marché n° 030 566 Z

. groupement : SMB-GCC-Sud Est Acoustique-Smac Aciéroïd,  
 . montant initial du marché, suite aux avenants n° 1, 2, 3 et 4 : 13 100 612,27 € TTC,  
 . incidence financière : + 203 145,34 € TTC,  
 . nouveau montant du marché : 13 303 757,61 € TTC ;

- lot n° 31 : chauffage-ventilation-climatisation-désenfumage - marché n° 030 467 R

. titulaire : Axima,  
 . montant total initial du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3 et 4 : 6 274 696,23 € TTC,  
 . incidence financière : + 40 103,70 € TTC,  
 . nouveau montant du marché : 6 314 799,93 € TTC ;

- lot n° 32 : électricité-courants forts - marché n° 030 561 T

. groupement : ETDE-Remelec,  
 . montant total initial du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3, 4 et 5 : 4 360 134,75 € TTC,  
 . incidence financière : + 50 432,09 € TTC,  
 . nouveau montant du marché : 4 410 566,84 € TTC ;

Vu lesdits avenants ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Autorise** monsieur le président à signer les avenants aux marchés pour modifications techniques avec ou sans incidence financière, avec les entreprises ou groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 7 : réalisation du gros œuvre

. groupement : Campenon Bernard-Lamy-GFC Constructions,  
 . nouveau montant du marché : 28 427 036,72 € TTC au lieu de 28 175 726,31 € TTC ;

- lot n° 8 : charpente métallique, ouvrages béton armé, gradins

. groupement : SMB-GCC-Sud-Est Acoustique-Smac Aciéroïd,  
 . nouveau montant du marché : 13 303 757,61 € TTC au lieu de 13 100 612,27 € TTC ;

- lot n° 31 : chauffage-ventilation-climatisation-désenfumage

. titulaire : Axima,  
 . nouveau montant du marché : 6 314 799,93 € TTC au lieu de 6 274 696,23 € TTC ;

- lot n° 32 : électricité-courants forts

. groupement : ETDE-Remelec,  
 . nouveau montant du marché : 4 410 566,84 € TTC au lieu de 4 360 134,75 € TTC.

**2° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée les 18 mars et 26 avril 2002 pour la somme globale de 149,85 M€ TTC en dépenses et 11,81 M€ TTC en recettes - compte 231 310 - fonction 0824 - opérations n° 539 et 775.

Et ont signé les membres présents,  
 pour extrait conforme,  
 le président,  
 pour le président,

